

Rapport financier de l'exercice 2019

L'exercice 2019 s'est soldé par une perte de 13 564 € contre une perte de 9 121 € en 2018.

Le total des emplois est passé de 627 K€ en 2018 à 480 K€ en 2019.

Le total des ressources est passé de 618 k€ en 2018 à 466 k€ en 2019.

2019 Réalisé 2019 ANVP	COMPTE DE RESULTATS		
		Réalisé 2018	Réalisé 2019
VENTES	70	6 160	42 011
SUBVENTIONS	74	196 827	265 408
Autres produits d'exploitation	75	100 594	110 996
Produits financiers	76	604	588
Produits exceptionnels	77	261 332	3 828
Reprise/amortisst	78	41 241	32 875
Transfert de charges	79	11 170	10 340
total des produits		617 929	466 046
Résultat partiel d'exercice		-9 121	-13 564

RESSOURCES

➤ Dans le poste **VENTES** figurent principalement les loyers encaissés pour le local d'Amiens (6 k €), montant identique à celui de l'an passé, et pour le local de la rue de Paradis, notre ancien siège (36 k€), les premiers loyers, car loué à compter de mai 2019, sur une base de 53 k€/an, hors charges..

➤ Dans le poste **SUBVENTIONS** figurent :

- ✓ Les subventions reçues de l'Administration Pénitentiaire
 - Locales : 59 k€ en 2019 contre 56 k€ en 2018
 - Nationale : 35 k€ identique au montant de 2018.
- ✓ La subvention du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) qui est passée de 43 k€ à 39 k€.
- ✓ Les subventions versées par les collectivités locales : 82 k€ contre 49 k€ en 2018.
 - Dont des recettes exceptionnelles
 - 12 k€ versés pour un projet de diffusion du livre par le centre national du livre, finançant des dépenses entièrement engagées en 2019.
 - 1,5 k€ versés au titre du congrès de Bordeaux

Ce qui fait que les subventions non exceptionnelles ont augmenté de 19,5 k€ entre les 2 années.

- ✓ Les dons d'associations qui sont passés de 11 k€ en 2018 à 46 k€ en 2019, hausse principalement due au transfert d'activités de 2 associations (Bois d'Arcy et Marseille) : versement de leur trésorerie, suite à leur arrêt (+37 k€). Les sommes reçues de l'association AVAPL, destinées à être utilisées sur 3 ans à compter de 2020, ont été inscrites en fonds dédié.
- Dans le poste **AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION** figurent :
 - ✓ Les participations encaissées pour nos activités dont un montant de 11 k€ qui représente les participations des adhérents au congrès et autres réunions.
 - ✓ Les cotisations de nos adhérents qui, à quelques euros près, représentent pour 2019 comme pour 2018, 51 k€, soit 11% de nos ressources 2019.
 - ✓ Les dons 49 k€ en 2019 contre 45 k€ en 2018.
- Dans le poste **PRODUITS EXCEPTIONNELS** figurait en 2018 le produit de la vente d'immeuble SAN MARCO pour un montant de 255 k€. Cette année, aucune cession n'a eu lieu.
- Dans le poste **REPRISE DE PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS**, figurent les montants repris sur les fonds dédiés constitués lors des années antérieures. Ces fonds ont été versés avant le 1^{er} janvier 2019 et ont été enregistrés au bilan afin de pouvoir subvenir aux engagements postérieurs. Il s'agit des fonds suivants figurant au bilan :
 - ✓ Le fonds Bourse Lille : 60 k€ avec une reprise 2019 de 3 k€ pour 0 € en 2018
 - ✓ Le fonds San Marco : 136 k€ avec une reprise 2019 de 30 k€ pour 16 k€ en 2018.
- Dans le poste **TRANSFERT DE CHARGES** figurent les aides sociales reçues en contrepartie de l'embauche de personnel à contrat particulier qui ont pratiquement disparues en 2019, seul restant le financement de la formation de Maxence Boudin par l'UNIFAF, notre Organisme Paritaire Collecteur Agréé pour les fonds de formation des salariés.

EMPLOIS

2019 Réalisé 2019 ANVP	COMPTE DE RESULTATS		
		Réalisé 2018	Réalisé 2019
Achats	60	20 984	24 143
Services extérieurs	61	33 850	85 419
Autres services extérieurs	62	116 771	144 099
Impôts et taxes	63	3 017	3 653
Charges de personnel	64	100 628	106 075
Autres charges gestion	65	82 211	76 483
charges financières	66	0	0
charges exceptionnelles	67	74 249	7 995
dotations amort/provi	68	195 340	24 478
charges à affecter	69	0	7 265
total des charges		627 049	479 610
Résultat partiel d'exercice		-9 121	-13 564

- Le poste **SERVICES EXTERIEURS** est passé de 34 k€ en 2018 à 85 k€ en 2019, hausse principalement due :
 - ✓ Au déménagement (4,8 k€)
 - ✓ Au loyer payé pour le nouveau siège (21 k€)
Je vous rappelle que si nous avons une charge supplémentaire du fait de ce loyer, nous recevons pour la location du 1bis rue du Paradis pour une année complète 53 k€, Pour information, la mise en location des locaux de la rue de Paradis, sous déduction des charges afférentes (taxe foncière, impôt sur les revenus fonciers et amortissements) et du loyer versé au titre de la sous-location des locaux de la rue Le Peletier, se traduira, en année complète, par un excédent de 14 k€. Par comparaison, lorsque l'ANVP occupait les locaux de la rue de Paradis, les charges afférentes s'élevaient à 12 k€, les recettes étaient nulles, dégageant ainsi un déficit de 12 k€.-
 - ✓ Au contrat Assoconnect (13,4 k€)
 - ✓ Aux dépenses d'installation de bibliothèque de 12 k€ dans le cadre du projet de diffusion du livre par le centre national du livre pour lequel nous avons obtenu 12 k€.
 - ✓ Aux dépenses « services extérieurs » engagées pour organiser le Congrès de Bordeaux pour 10 k€

- Le poste **AUTRES SERVICES EXTERIEURS** est passé de 117 k€ en 2018 à 144 k€ en 2019, principalement dû :
 - ✓ Aux dépenses de prestations de formation qui sont passées de 19 k€ à 31 k€
 - ✓ Aux dépenses d'organisation du congrès (14 k€), Il faut préciser que les charges d'organisation d'une AG sans congrès comptabilisées dans les comptes 61 et 62 sont de l'ordre de 6 k€.
 - ✓ A la charge supplémentaire d'honoraires du CAC pour 2018 non provisionnée à la fin 2018 (5,6 k€)

- Le poste **CHARGES DE PERSONNEL** est passé de 101 k€ à 107 k€. Il est décomposé en 2 parties :
 - ✓ Les salaires bruts qui sont passés, hors prime et gratifications exceptionnelles de 73 k€ à 71 k€, les durées de temps de travail ayant été les suivantes :

Nombre de mois		
	2018	2019
L. Fayet	12 mois	12 mois
M. Boudine	2 mois	10 mois
D. Bah	12 mois	6 mois
B. Moretti	6 mois	6 mois
A Le Gruiec	3 mois	0 mois

- ✓ Par contre, les taux de charges sociales ont diminué, contrebalançant la baisse des aides directes, passant de 25 k€ à 20 k€.
Une bonne partie de ces charges de personnel a été financée par le fonds SAN MARCO de modernisation (15 k€ en 2019 pour 2,8 k€ en 2018).
- Le poste **AUTRES CHARGES DE GESTION** reprend en grande partie les aides au bénéfice des personnes détenues et leur famille :
 - ✓ Pour les activités hors fonds dédiés : 68 k€ (identique à celui de 2018)
 - ✓ Pour les activités financées par les fonds dédiés :
 - En 2019 : 3 k€ (bourse Lille) et 0 € pour les fonds « Green-Link et « Azérad »
 - En 2018 : 0 k€ (bourse Lille) et 12 k€ pour les « Green-Link et « Azérad »

Nota : Une subvention de 2 500 € a été versée pour nous permettre de participer à un groupement européen. Des fonds avaient été versés les années antérieures pour financer ces actions européennes, mais non incorporées dans un fonds particulier.

- Le poste **CHARGES EXCEPTIONNELLES** était constitué en 2018 de la valeur nette comptable du bâtiment SAN MARCO soit un montant de 72 k€, à rapprocher de la valeur de vente de ce bâtiment comptabilisée dans les profits exceptionnels pour 255 k€. Opération qui avait donc donné une plus-value de 183 k€ (255 k€ – 72 k€).
En 2019 les comptes enregistrent en grande partie les déductions que le FDVA nous a déduites pour les formations 2017 et 2018 non engagées.

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice 2019 (déficit de 13 564 €) au compte de report à nouveau.

Jean-Michel Delsart,
Trésorier
Fait le 30 juillet 2020
Jean-Michel DELSART

Trésorier

